

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

- *La Terreur économique*
- *Une jeunesse brisée*
- *Louis Weidknet, un Hussard noir de la République*



SAINT-EXUPÈRE, ÉVÊQUE DE TOULOUSE ET PATRON DE BLAGNAC

C'est sous ce titre que Philippe Massot, curé de Blagnac de 1881 à 1928, fait paraître en 1887, un petit ouvrage. Son souci est triple : répondre à l'invitation de son évêque qui a demandé à tous les prêtres du diocèse de recueillir les documents et les traditions orales concernant leur paroisse, travailler à l'édification de la communauté chrétienne dont il a la charge et présenter l'oeuvre de restauration qu'il a entreprise dans la chapelle St-Exupère.

Une vie exemplaire

Philippe Massot se propose de « réécrire » la vie de St-Exupère de manière à « faire mieux aimer le glorieux protecteur de la ville de Blagnac ». Dans la 1^{ère} partie de son livre, il déroule la « geste » de St-Exupère en se fondant sur « quelques manuscrits et surtout sur nos traditions populaires qui fournissent tout ce qui peut satisfaire une pieuse et légitime curiosité ». Il relate la naissance d'Exupère à Arreau, l'enfance studieuse pendant laquelle ses maîtres reconnaissent en lui d'éminentes qualités qui l'orientent vers la prêtrise, l'accession à l'épiscopat, la façon dont il exerce son ministère, animé à la fois par « l'amour de la religion et l'amour de la patrie (lutte contre l'hérésie, le relâchement des moeurs, charité envers les nécessiteux, défense de Toulouse contre les Vandales), sa mort, sa sépulture, les prodiges qui les ont accompagnées, la translation de ses restes à Toulouse ».

Ce récit n'est pas linéaire ; il est entrecoupé de longues digressions qui permettent à Philippe Massot de prendre position avec une grande détermination sur les sujets les plus brûlants de son époque. Ainsi, tirant argument des faits et gestes de St-Exupère, il défend l'infailibilité pontificale (proclamée par le concile du Vatican en 1870), les vertus de la vie monastique, de l'éducation chrétienne, la force du surnaturel ; il condamne Voltaire, le rationalisme, la laïcité partout où elle se manifeste à l'école avant tout (les lois Jules Ferry votées de 1880 à 1882 ont créé l'école primaire laïque, gratuite et obligatoire) dans les établissements de soin d'où l'on a chassé les crucifix et les « cornettes » ; il condamne aussi l'adultère, le divorce (légalisé en 1884). Ainsi, les catholiques de Blagnac sont éclairés sur ce qu'ils doivent penser et sur les choix qu'ils doivent faire dans leur vie quotidienne.

Pour Philippe Massot, cette vie exemplaire justifie, s'il en est besoin, la dévotion que les Blagnacais ont de tout temps, dit-il, manifesté à l'égard de leur saint patron.

Une dévotion vivace

Cette dévotion s'est exprimée dans les monuments qui ont été consacrés au saint patron de Blagnac. Le premier d'entre eux et le plus important est la chapelle édifée à l'emplacement que la tradition assigne à son tombeau. Il y aurait eu d'abord un modeste oratoire et à la fin du Moyen-âge (XIV^e ou XV^e siècle) un monument plus vaste, décoré de peintures murales, pleines de naïveté et de charme dont on ne connaît pas le maître d'oeuvre.

Il n'est pas question de refaire ici l'histoire de la chapelle mais de souligner la constance des Blagnacais à conserver et embellir ce monument. Philippe Massot présente les travaux qui jalonnent le XIX^e siècle ; les premiers permettent de remettre en état la chapelle après la tourmente révolutionnaire (1400 francs ont été recueillis) ; les derniers ont lieu en 1886, à l'instigation de Philippe Massot lui-même qui confie au peintre toulousain Bernard Bénézet le soin de restaurer les peintures murales et d'achever la « geste » de St-Exupère par de nouvelles scènes de sa vie ; le financement encore une fois est assuré partiellement (?) ou totalement (?) par les dons des paroissiens ; ils sont plus de 220 à verser leur obole allant de 0,25 franc à 140 francs (les chantres réunis) ; le total s'élève à 1678,25 francs. Ainsi, Philippe Massot, en publiant son livre, a voulu à la fois justifier l'oeuvre entreprise et remercier ses paroissiens.

Les autres monuments sont plus modestes ; leur histoire est moins bien connue ; ainsi, la fontaine située près de la chapelle dont les anciens croyaient les eaux miraculeuses, la croix blanche et la statue qui accueillent toujours les Blagnacais à l'entrée du vieux village.

Cette dévotion s'est exprimée aussi à travers les oeuvres placées sous le patronage de St-Exupère. La plus ancienne est une confrérie fondée peut-être en 1459 (la mention de cette date est tardive et unique ; il faut l'accepter

avec prudence, toutefois, il est plausible que la fondation de la confrérie ait accompagné l'édification de la chapelle). L'existence de la confrérie est attestée aux XVI^e et XVII^e siècles ; c'est pour le XIX^e siècle que nous avons le plus de renseignements grâce à Ph. Massot, aux archives paroissiales et privées.

En 1806, Joachin Samson, le curé de l'époque (1803-1844) rédige de nouveaux statuts pour la confrérie qu'il fait approuver par l'archevêché ; c'est à cette époque que la chapelle, vendue comme bien national en 1797, fait retour à l'Eglise. La confrérie renaît de ses cendres. Les statuts sont très courts : 7 articles précisant, le fonctionnement de la société (administrée par 2 baïles-régents nommés par le curé) et les obligations de ses membres, confrères et confrères, concernant le culte à St-Exupère (célébration de sa fête le 28 septembre avec grand'messe, vêpres et procession solennelle, cierges allumés), les rites accompagnant la mort de l'un d'entre eux (sonner la grande cloche) et sa vie dans l'au-delà (rares sont les fidèles dont les âmes accèdent directement au paradis ; pour abrégé le séjour en purgatoire des âmes moins méritantes, l'intercession de St-Exupère est bien nécessaire ; on la demande au cours d'une grand'messe dite aux lendemains du 28 septembre).

Les statuts sont sérieusement toilettés en 1838 de manière à être « mieux appropriés aux circonstances et au temps » dit Ph. Massot de façon sibylline ; ils resteront en vigueur au moins jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Le nouveau règlement est long et détaillé ; il comprend 37 articles. Les buts de l'association sont « la gloire de Dieu, l'amour de la religion, la charité et l'union des cœurs, le salut des âmes des confrères » ; les obligations sont multipliées par rapport à 1806 : réciter chaque jour sa prière, observer les jours maigres, sanctifier les dimanches et fêtes, remplir le devoir pascal, célébrer les fêtes de St-Exupère (28 septembre et 14 juin qui commémore la translation des restes du Saint à Toulouse par une grande procession de Blagnac à St-Sernin, fête qui a dû être remise à l'honneur après la rédaction des statuts de 1806 où elle n'est pas citée) ; des dispositions sont prises concernant les malades et les défunts en terme de prières, d'assistance et d'organisation des funérailles.

Vingt-six articles sont consacrés au fonctionnement de la confrérie ; il n'est pas spécialement démocratique. La confrérie est administrée par un

A Monsieur l'Archevêque de
Toulouse ou à Messieurs les Vicaires-Général
Supplie humblement le prêtre deffer-
vant Blagnac et les écarts de la Confrérie nouvel-
lement rétablie dans ledit lieu, de l'honneur de Saint
Exupère, Evêque afin que vous daigniez confirmer et
autoriser ladite Confrérie, et les Statuts ci-dessus énoncés,
Les prêtre deffervant et les Confrères ne cessent de
faire des vœux pour votre prospérité.


Vu la présente Supplique et les Statuts de
la Confrérie de St-Exupère. Nous permettons qu'ils
soient exécutés selon leur forme et teneur
Donné à Toulouse le trois Octobre mil huit cent six
Barbaron vicaire gen
par Mandement
Crapaud

Statuts de la confrérie de 1806.
Supplique finale attestant la refondation de la confrérie. - Fonds J.-L. Rocolle

conseil de 11 officiers, présidé par le curé et le vicaire ; le 1^{er} conseil est nommé par l'archevêque ; le renouvellement se fait par cooptation. Le conseil décide de l'admission des nouveaux membres et de l'exclusion de ceux qui auraient failli à leurs obligations. Chaque confrère doit à son entrée verser un droit de 1,50 franc, une cotisation annuelle de 63 centimes et 2 liards (4 centimes) au décès d'un confrère. Ces sommes servent à entretenir la chapelle et à la célébration des messes solennelles ou basses pour le repos de l'âme des

défunts. L'exclusion est prononcée contre ceux qui négligent de payer leur cotisation pendant une année et « sans espoir de retour contre ceux qui se rendraient coupables de scandales et d'excès publics, soit une impiété reconnue par des paroles de mépris contre la religion et une absence répétée aux saints offices, des excès réitérés dans le vin, des mauvaises mœurs reconnues ». Tous les ans, une assemblée générale se réunit en novembre ; elle écoute M. le Président expliquer le règlement et M. le Secrétaire faire la lecture du compte annuel. Les confrères peuvent faire part d'observations ou de propositions ; elles sont discutées en conseil qui informe le confrère des décisions prises.

Peut-on mesurer le poids de la confrérie dans la paroisse ? Oui, grâce à un registre tenu de 1806 à 1823 et à une belle lithographie, datée de 1838. Entre 1806 et 1823, environ 500 paroissiens ont adhéré à la confrérie. Après les entrées massives de 1806 et 1807 (une centaine chaque année) qui marquent la refondation, les chiffres restent à un bon niveau jusqu'en 1813 (de 27 à 48) puis chutent brutalement. Rares sont les adhérents qui traversent la


 Mornieu Le Baron Alexandre
 Gaspard Garij procureur du
 Roi en la cour Royale de
 Toulouse et officier de l'Ordre
 Royal de la Légion d'Honneur
 a été reçu à la Confrérie de St
 Esupere le 28^m Jbr 1822. 1823

Extraits du registre de la confrérie (1806-1823) - Archives Municipales Blagnac

Luce Dufour a été reçu de la confrérie
 de St Esupere le 28 Jbr 1807 1808 esclud de la
 Confrerie le 26.9^{bre} 1815

~~Petronille Deljon ^{femme Boss} a été reçu
 de la confrérie de St Esupere le 28 Jbr 1809
 1808 1809 1810 1811 1812 1813 1814 1815 1816 1817
 Morté~~

 Petronille Boss a été reçu de la
 Confrérie de St Esupere le 28 Jbr 1809 1808 1809
 1810 1811 1812 1813 1814 1815 1816 1817 1818 1819
 1820 1821 1822 1823

~~Pierre Deljon a été reçu de
 la Confrérie de St Esupere le 28 Jbr 1807 1808
 1809 1810 1811 1812 1813 1814 1815
 Pierre Deljon mort le 21 Janvier 1816
 Requiert in pace~~

confrérie comme des météorites (une quarantaine tout au plus) ; la plupart sont des cotisants fidèles et pour certains jusqu'à la mort (nom biffé, accompagné de mentions diverses « mort », « requiem aeternam » « requiescant in pace » librement orthographiées) ; une seule exclusion est mentionnée, prononcée contre une confréresse ...

La lithographie de 1838 est imprimée peu avant l'adoption des nouveaux statuts ; elle offre une vision très hiérarchisée de la confrérie. Elle présente une très belle image de St-Exupère aux pieds duquel sont agenouillés deux orants, encadrée par la longue liste des confrères et confréresses ; au dessus de l'image, figure le conseil des officiers. On relève 355 noms ; la confrérie rassemble donc presque un quart des Blagnacais (ils sont 1538 en 1836), tous âges confondus et un bien plus grand pourcentage de la population adulte, difficile à évaluer avec précision puisque nous ne connaissons pas l'âge d'entrée dans la confrérie. Il s'agit bien d'une dévotion populaire.

Règlement
de la Société de secours, Etablie dans la
Commune de Blagnac, sous l'invocation de
Saint Exupère

Chapitre I^{er} pratique de piété

Article 1^{er} tous les jours les membres de la Société se feront un devoir de vaquer, le matin et le soir, au service de la prière, et de prier à leur intention celle de Dieu pour le bien de l'Eglise et de l'Etat, pour l'honneur prochain de la Congrégation, et pour tous les besoins vivants et décedés.


Statuts de la Société de secours Mutuel (texte manuscrit envoyé à l'archevêché pour approbation. Après celle-ci, le règlement sera imprimé et diffusé). - Fonds J.-L. Rocolle)

Les membres de la Commission sont :

M. M^{rs} Sandou (joachim), curé, président ;
Aubien (jacques), vicaire, vice-président
Cabissol (ambroise), trésorier
Rocolle (jean) géomètre, secrétaire
Moncassin (joseph) aîné, receveur
Bégué (jean) aîné, receveur
Rocolle (ambroise) auditeur des Comptes
Bérissou (guillaume), auditeur des Comptes
Lannes (charles) jeune, visiteur des Malades
Giscaro (joachim) visiteur des Malades
Doury (pierre clare) jeune officier
F. aubin (vidal) officier
Berart (jean pierre) officier
galinat-Gelibert officier

Liste des "Pères Fondateurs" - Ils constituent le 1^{er} conseil de la Société
Fonds J.-L. Rocolle

Ju et approuvé par nous Archevêque de Toulouse.
Toulouse le 26 avril 1836.
Bertrand, Evêque
par mandement:
Fral Secrétaire



Après 1838, les archives paroissiales sont muettes sur la confrérie ; par contre, elles possèdent un registre concernant la Société de secours mutuel, fondée en 1836, à l'initiative de quelques confrères. Il s'agit d'organiser l'entraide entre sociétaires en cas de maladie, d'infirmité et de décès à partir des versements de chacun d'eux. Le règlement est élaboré par une commission, composée des « Pères Fondateurs » et comme toujours soumis à l'approbation de l'archevêché. Il met au premier rang des obligations des sociétaires la pratique de la piété et le culte à St-Exupère.

La naissance de la Société est célébrée par une lithographie, comportant bien sûr l'image du Saint, des scènes de sa vie et la liste des membres (voir 3^e de couverture). Ils sont 89 à une date comprise entre 1836 et 1844 (en effet, Joachin Samson abandonne à ce moment-là la cure et donc la présidence de la Société). Ce chiffre montre le succès de l'entreprise : plus de 40% des confrères ont adhéré ; ils sont répartis en 2 sections ; une troisième s'ajoutera, réservée aux femmes, vraisemblablement au cours du Second Empire. Le registre paroissial dont nous disposons ne concerne que la première section ; on peut penser qu'il reflète l'évolution générale de la Société ; les effectifs croissent jusqu'en 1870 ; ils diminuent de plus en plus vite au fur et à mesure que l'on approche de la fin du siècle ; en 1904, la première section ne compte plus que neuf membres.

A travers confrérie et Société de secours, on perçoit les manifestations publiques du culte rendu à St-Exupère ; Ph.Massot complète ce tableau en publiant à la fin de son livre prières et cantiques composés en l'honneur du Saint. Il ne faut pas oublier les manifestations privées comme les ex-voto dont on sait qu'ils couvraient les murs de la chapelle, le plus somptueux est conservé à l'église St-Pierre (une peinture à l'huile de la fin du XVIII^e siècle représentant St-Exupère face aux Vandales) ou comme les donations faites par les particuliers pour assurer un service annuel de messes après leur mort (l'exemple le plus connu est celui de Jeanne Criq en 1823).

Au XX^e siècle, que devient la dévotion à St-Exupère ? Elle se maintient jusqu'à la Seconde Guerre mondiale : en témoignent les pratiques des mobilisés et de leurs familles aussi bien en 1914 qu'en 1939 ; ils se mettent sous la protection de St-Exupère avant de partir au front. Après 1945, elle s'affaiblit

BLAGNAC.

Société St. EXUPÈRE 1^{re} Section Hommes.

ANNÉES.	1878.	AMENDES.	1879.	AMENDES.	1880.	AMENDES.
JANVIER.						

BLAGNAC.

Société St. Exupère 2^{me} Section Hommes.

ANNÉES.	1876	AMENDES	1877	AMENDES	1878	AMENDES
JANVIER.						
FÉVRIER.						

BLAGNAC.

Société St. Exupère 3^{me} Section femmes.

ANNÉES.	1881	AMENDES	1882	AMENDES	1883	AMENDES
JANVIER.						
FÉVRIER.						
MARS.						
AVRIL.						

Livrets de sociétaires : ils témoignent du versement des cotisations et, éventuellement des amendes infligées aux sociétaires qui enfreignent le règlement (n'assistent pas aux assemblées générales, refusent de veiller les malades...) - Fonds J.-L. Rocolle

avec le fléchissement de la pratique religieuse, l'arrivée massive de nouveaux habitants, moins attachés aux traditions locales que les authentiques Caouecs. Les plus vieux d'entre eux gardent une grande tendresse pour leur Saint Patron. Tous, jeunes et vieux, anciens et nouveaux habitants se retrouvent chaque année à la fin septembre pour la fête de la ville qui célèbre à sa manière Saint- Exupère.

Christiane COMBELLES

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives municipales de Blagnac :
Registres paroissiaux
Recensement de 1836

Archives privées : Fonds Jean-Louis Rocolle et Christian Laborie.

MASSOT (Philippe) : « *Saint- Exupère, évêque de Toulouse et Patron de Blagnac* »
Imprimerie Catholique Toulouse 1887.

Revue « *Blagnac, Questions d'Histoire* » :

BERET (Suzanne) : « *Pauvreté et assistance à Blagnac du XVIII^e au XX^e siècle* » (n° 32)
« *Jeanne Criq, une bienfaitrice méconnue* » (n°31)

BONZOM (Daniel) : « *Le trésor caché de la chapelle St-Exupère* » (n° 24)

MEZEIX (Gabrielle) et BONZOM (Daniel) : « *De Blagnac à Toulouse, la procession de St-Exupère* » (n°10)

Je remercie vivement Jean-Louis Rocolle qui a mis à ma disposition les très riches archives de sa famille.

INSTRUCTION.

SAINT EXUPÈRE, revêtu de ses habits pontificaux, s'exposa à la fureur des Vendales; sa main, armée de son aspersoir seulement, fit avorter leurs projets, confondit leur audace, et empêcha par là la ruine de Toulouse. Saint Sylve, cinquième évêque de Toulouse, posa les fondemens de l'église Saint-Sernin; saint Exupère, qui lui succéda, fit achever cette basilique. Cent ans après la mort de saint Exupère, c'est-à-dire, vers 547, un bouvier de Blagnac, surpris de ce qu'en labourant, ses bœufs s'arrêtaient toujours à l'espace de terre où l'on voit audit lieu le tombeau de ce saint, y fit un creux et trouva son corps tout entier, avec ses ornemens convenables aux prélats, ce qu'il y fit augurer qu'il y était. Pénétré du zèle le plus ardent, il part, il arrive à Toulouse; il a beau annoncer ce qu'il a vu avec étonnement, on n'en croit rien; plus il insiste, et plus on le regarde comme ayant l'esprit faible. Enfin, las de voir qu'on n'ajoutait aucune foi à ce qu'il disait, il proteste que ce qu'il avance est aussi certain que l'aiguillon qu'il tient entre ses mains va fleurir. A ces mots le ciel opère un miracle, l'aiguillon fleurit. Le vénérable chapitre de Saint-Sernin de Toulouse, instruit des prodiges de ce saint Pontife, fut processionnellement à Blagnac pour chercher son corps: quand il fut au port qui conduit à ce village, c'est-à-dire, au bout du pré des Sept-Deniers, le fleuve de Garonne lui fraya un passage en séparant ses eaux; on marcha à pied sec, et on vit avec admiration, quand on fut au-delà, qu'il les réunit tout de suite.

La terre qui sort du sépulcre de saint Exupère, mêlée avec de l'eau, guérit les fébricitans.

Instruction figurant au bas de la lithographie présentant la confrérie (p. 37), illustrant la "geste" de St-Exupère.

Société de Secours,

Etablie dans la Paroisse de Blagnac sous l'Invocation de S. Exupère, Evêque de Toulouse et Patron de cette Paroisse.

Président.

M. SAMSON Joachim, Curé.

Membres.

MM.

- 1 ROCOLLE Jean, *généraliste, Syndic.*
- 2 CABISSOL Antoine.
- 3 CAZÈRES Bertrand, *Vicé-président.*
- 4 GISCARO François-Joachim.
- 5 LANNES Charles jeune, *Secrétaire.*
- 6 COUTURE Jean.
- 7 ROUY Pierre-Clerc.
- 8 GALINAT Gilbert.
- 9 SAINT-AUBIN Vital.
- 10 CASTILLON Jean.
- 11 ROCOLLE Ambroise, *Auditeur.*
- 12 DELMAS Jean.
- 13 DADE Bernard père.
- 14 LANNES François aîné.
- 15 LANASPEZE Gabriel, *Vicé-président.*
- 16 MARQUÈS Guillaume, *Officier.*
- 17 PELEFGUES Barthélemy, *Officier.*
- 18 PÉLEFGUES Bernard, *Officier.*
- 19 PRADY Jean père, *Officier.*
- 20 SURAN Jean aîné.
- 21 GISCARO Louis-Exupère, *Receveur.*
- 22 DADE Jean fils.
- 23 ROUY Pierre, *Treasorier.*
- 24 LISSAN Bonaventure.
- 25 ROCOLLE Jean-Clerc, père.
- 26 BOSQ Bernata.
- 27 COMMON François.
- 28 DOBLE Jean.
- 29 FONTENILLES Jean.
- 30 IMBERT Raymond.
- 31 CASSAGNE Jean-Mélon, *Receveur.*
- 32 COMMON Hilaire.
- 33 MONCASSIN Antoine.
- 34 PRADY Jean fils, *Maire.*
- 35 GAZAGNE Bernard.
- 36 FONTENILLES Michel.
- 37 PRESSAC Jean fils de Guillaume.
- 38 MIQUEL Bernard.
- 39 DAUBEZE Guillaume père.
- 40 PELEFGUES Etienne.
- 41 SURAN François oncle.
- 42 HÉRÈTE Gervais.
- 43 CALLAG Gaspard.
- 44 TOURNAN François père.
- 45 COUDOURNAC Michel.
- 46 DEBAX Bernard.
- 47 DUMAUX Jean fils.
- 48 LAVAGNE Bertrand.
- 49 BESSIERES Jean.
- 50 BESSIERES François.

Vice-Président.

M. ALZIEU Jacques, *Vicaire.*

Membres.

MM.

- 51 DELAUN Baptiste, *Auditeur.*
- 52 HÉRISON Jean.
- 53 DAUBIAN Jean aîné.
- 54 DAUBIAN Antoine.
- 55 HÉRISON Arnaud.
- 56 LANNES Jean-Baptiste.
- 57 MONTES Pierre.
- 58 CASSAGNE Jean-Bernard.
- 59 SURAN Jean fils.
- 60 BOSQ Bernard.
- 61 GÉLIBERT Bertrand.
- 62 GAUMONT Jean.
- 63 LAUX Jean-Bernard.
- 64 PELEFGUES Antoine fils.
- 65 LAUX Guillaume.
- 66 DEDEU Paul.
- 67 ALBUS Jean.
- 68 GILBERT Jean.
- 69 ROCOLLE François fils.
- 70 BOUZIGUET Jean.
- 71 MONTES Laurent.
- 72 MARQUÈS Blaise.
- 73 LAFFITE Baptiste.
- 74 PRADY Jacques 2^e.
- 75 TOURNAN Bertrand fils.
- 76 VIE François.
- 77 CASDOULIVES François.
- 78 SALLES Guillaume.
- 79 PRADET Dominique.
- 80 PRADET Pierre.
- 81 LAFFITE Gervais.
- 82 CASTILLE Pierre.
- 83 PRESSAC Jean fils 2^e.
- 84 MARCELLAC Jean-Bernard.
- 85 DAUBEZE Bertrand fils.
- 86 DUPUY Jean.
- 87 BEGUÉ Joseph.
- 88 RIVIERE Paul.
- 89 DAUBIAN François.
- 90
- 91
- 92
- 93
- 94
- 95
- 96
- 97
- 98
- 99
- 100



À LE S L E T I O N Q F V T F F A I T E S



À Z L E B E N G E R S Q V E R E Z H L S C A P T



À S S V P E R I F V T F E I T F A R S E B E S Q V E



À G A R D E T H O L O S A D E P E R I F



S. EXUPÈRE.



À L E S F O C Q F V T E S T I N T P S S V P E R I S



À P R E G A T I O N S S V P E R I S



À L E S P O R T E R N A T S T O L O S T S



À I S V P E R I F X S I O R E S E B R E I L E S P O B L E



À S S V P E R I Z M O V R I T Z

Dessiné par le père de la

Lith. Delor à Toulouse